

## **Atelier**



# **ACTE CITOYEN 2024**

Lieu social, transmission de gestes et valeurs



## Quel public ?

L'atelier « Acte Citoyen » est exclusivement réservé aux jeunes âgés de 14-15 ans résidant sur une des communes de la CCBM

## C'est quoi et ça apporte quoi ?

L'atelier « acte citoyen » permet à un jeune de s'investir sur une action afin d'améliorer le cadre de vie en direction de la population.

L'atelier « acte citoyen » permet aux jeunes de 14 à 15 ans de participer aux mêmes tâches que les chantiers citoyens argent de poche (petits travaux d'utilité locale de 3h).

Les ateliers ont un **caractère éducatif et formateur** pour les jeunes.

À la fin de la réalisation d'un atelier de 3h, chaque jeune investi recevra une bourse déclick\* (argent virtuel d'une valeur de 15€).

## À quel moment cela fonctionne ?

Les ateliers « acte citoyen » se déroule lors des vacances scolaires.



## Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire à un atelier « acte citoyen » de 3h, il est nécessaire d'être à jour d'une cotisation de 2€ valable de janvier à décembre et d'avoir fourni un dossier complet.

Dossier téléchargeable sur le site [www.maisondesinitiatives.sitew.org](http://www.maisondesinitiatives.sitew.org)

Ou sur demande par mail à [mij53@orange.fr](mailto:mij53@orange.fr)

Les jeunes intéressés pour participer à un atelier devront s'inscrire **par téléphone, mail, facebook ou passage du ou des jours de disponibilité par période de vacances scolaires** (voir ci-dessous).

Pour les ateliers « actes citoyens » se déroulant lors des vacances de :

- Hiver : inscription [la semaine 6](#).
- Printemps : inscription [la semaine 14](#).
- Été : inscription [la semaine 22](#).
- Toussaint : inscription [la semaine 40](#).
- Noël : inscription [la semaine 49](#).



*\*La Bourse déclick peut financer les projets d'un jeune. Après dépôt du projet « Bourse déclick » auprès de la MIJ, celle-ci valide ou non votre projet. Si projet validé : la MIJ paie la facture.*



Les ateliers « acte citoyen » peuvent être organisés sur les 25 communes du Bocage Mayennais (communes travaillant avec la MIJ).

La Maison des Initiatives Jeunesse centralise et gère les ateliers « actes citoyens » qui peuvent se dérouler sur les communes de la CCBM . Les ateliers « acte citoyen » peuvent être encadrés soit : par un agent communal, un animateur, un élu ou un bénévole, ....

## Modalités d'inscriptions

Il sera demandé de remplir un dossier familial et de fournir :

- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de la carte vitale
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Contrat de participation
- Être à jour de la cotisation (2€)
- Photocopie des vaccins
- Autorisation parentale
- Photo



*Dossier valable par année civile téléchargeable*



### Maison des Initiatives Jeunesse du Bocage Mayennais

Mardi/Jeudi 15h à 18h  
1er samedi du mois 10h à 12h

Mercredi 10h à 18h  
Rendez-vous itinérant

**MIJ**  
**Avenue Charles de Gaulle**  
**53120 GORRON**

Tel : 06.72.37.08.35  
Mail : [mij53@orange.fr](mailto:mij53@orange.fr)  
Site : [www.maisondesinitiatives.sitew.org](http://www.maisondesinitiatives.sitew.org)



Mij Bocage Mayennais



[mijbocagemayennais](https://www.instagram.com/mijbocagemayennais)